

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 12.11.2020	Heure 10h43	Numéro 20.200	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à (facultatif) : ad
Titre : La biodiversité des estivages menacée !	
Contenu : Dans le but de préserver la biodiversité de nos alpages neuchâtelois, nous demandons au Conseil d'État d'interdire les engrais de synthèse et de limiter drastiquement l'importation de fumier sur ceux-ci.	
Développement (obligatoire) : Les alpages et estivages font partie des derniers espaces plus ou moins naturels où la flore et la faune (insectes y compris) sont encore préservées. Pourtant, les exploitant-e-s peuvent, outre les engrais produits sur l'alpage, demander au service de l'agriculture l'autorisation d'épandre des engrais minéraux de synthèse non azotés, ou du fumier provenant d'autres exploitations. Ces engrais minéraux sont généralement des engrais phosphatés ou des combinaisons de phosphore et de potasse. Ces pratiques provoquent une banalisation des herbages au détriment de la biodiversité naturelle que le canton a par ailleurs décidé de protéger, voire d'améliorer (motion 19.162). De plus, le phosphore est une matière première rare, qu'il n'est donc pas judicieux d'épandre pour nourrir du bétail.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Richard Gigon		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Christine Ammann Tschopp	Doris Angst	Daniel Ziegler
Diego Fischer		